

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2023-11-21

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL, 21 novembre 2023 à 9 h,
salle du conseil, 4765 chemin de Capelton**

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert.

M. Paul Conway, adjoint à la direction, est aussi présent et agit comme greffier-trésorier de la présente séance du conseil, au sens de l'article 201 du Code municipal.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil.

MEMBRES ABSENTS : Maryse Gaudreau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Bouclage de l'aqueduc – entente intermunicipale
5. Règlement 2023-45 bouclage – avis de motion
6. Règlement 2023-45 bouclage – dépôt de projet
7. Programmation de la TECQ (v. 3)
8. Équipement de déneigement du camion F-250
9. Deuxième période de questions
10. Clôture de la séance

23-11-21.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 9 h 33 et déclare la séance ouverte.

23-11-21.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-11-21.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

23-11-21.04

BOUCLAGE DE L'AQUEDUC - ENTENTE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a complété les plans et devis du bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan le 27 juillet 2023;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a procédé le 8 septembre dernier à l'ouverture des soumissions des entrepreneurs et que le plus bas soumissionnaire conforme est Grondin Excavation inc.;

ATTENDU QU'une partie du bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan est située sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley (secteur A du bordereau des soumissions - rue Laprise);

ATTENDU QU'une partie du bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan passera sur les terrains de la station d'épuration, lots 4 029 743, 4 029 634 et 4 029 650 appartenant à la municipalité du Village de North Hatley mais situés sur le territoire du Canton de Hatley et qu'une servitude sera nécessaire;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la municipalité du Village de North Hatley devra autoriser le Canton de Hatley à effectuer le bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan situé sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley (secteur A du bordereau des soumissions – rue Laprise);

ATTENDU QUE la municipalité du Village de North Hatley assumera la totalité des coûts du secteur A du bordereau de soumissions incluant la gestion des sols contaminés et les frais indirects;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de North Hatley devra accepter d'être facturée directement par l'entrepreneur, pour des fins de subvention, pour les travaux situés sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley (secteur A du bordereau des soumissions - rue Laprise);

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la directrice générale (ou, en son absence, l'adjoint à la direction) à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente intermunicipale reflétant la présente résolution et encadrant le partage des responsabilités relatif au dit projet de bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan;

D'AUTORISER la préparation de projet d'entente par une firme d'avocats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-11-21.05

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-45 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **SYLVIE CASSAR** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2023-45 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de bouclage du réseau d'eau potable secteur Vaughan.

23-11-21.06

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-45 – DÉPÔT DE PROJET

Il est, par la présente, déposé par **SYLVIE CASSAR**, le projet de règlement 2023-45 décrétant une dépense de 1 510 000 \$ et un emprunt de 1 510 000 \$ pour l'exécution des travaux de bouclage du réseau d'eau potable secteur Vaughan, qui sera adopté à une séance subséquente.

23-11-21.07

PROGRAMMATION TECQ 2019-2024 VERSION 3

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 03 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 03 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-11-21.08

ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT DU CAMION F-250

ATTENDU l'acquisition d'un camion F-250 pour les travaux publics et le déneigement par la résolution 23-11-07.24;

ATTENDU QU'il y a lieu d'équiper ledit camion pour l'entretien des chemins d'hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de Ressorts Charland inc. à 30 088,74 \$ avant taxes;

DE FINANCER l'achat par le fonds de roulement avec un terme de remboursement de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-11-21.09

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

23-11-21.10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **PATRICK CLOWERY** propose la clôture de la séance à 9 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine
Maire

Paul Conway
Adjoint à la direction